



URGENT / visite medicale oublié

Par **parathib**, le **31/03/2012 à 18:42**

bonjour

je suis un chef d'entreprise d'une toute petite société, et j'ai complètement oublié de faire passer la visite médicale à mon salarié.

ai je une solution pour lui faire passer maintenant et après 1an et demi de travail?

quel risque j'ai s'il refuse?

s'il la passe est ce que la situation est régularisé?

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **31/03/2012 à 18:49**

Bonjour,

De toute façon, le salarié doit répondre à la convocation à la visite médicale du travail mais cela ne réparera pas complètement le fait qu'il n'ait pas été convoqué à la visite d'embauche...

Par **parathib**, le **01/04/2012 à 09:48**

Bonjour

Merci pour cette réponse rapide,
Donc si je comprend bien, je peux lui faire
Passer une visite médicale maintenant.
Mais peut il me mettre me demander des dommages
S il est licencié ou qu il démissionne

Puis je lui faire signer un protocole d accord pour
Rectifier mon erreur avec un dédommagement
Financier

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **01/04/2012** à **11:45**

Bonjour,

Il vaudrait mieux le convoquer sans rien faire d'autre ainsi le Médecin du Travail aura pu effectuer la visite et même si théoriquement un salarié qui n'a pas passé la visite d'embauche ou périodique subit nécessairement un préjudice qu'il resterait à déterminer si l'erreur est rectifiée...

Par **parathib**, le **02/04/2012** à **08:11**

Merci de votre réponse

Es ce que la médecine du travail peut me dénoncer ?

Tu fais de cette erreur .

Cordialement

Par **P.M.**, le **02/04/2012** à **09:25**

Bonjour,

A priori, la Médecine du Travail n'ira pas plus loin que de faire passer la visite...